

## PROGRAMME DE L'ETUDE

L'étude « d'amélioration du cadre de vie », qui a pour but de valoriser les espaces publics non-bâti de la commune, se déroulera en 3 phases distinctes qui s'enchaîneront chronologiquement :

**Phase 1. Analyse et diagnostic du territoire communal,**  
**Phase 2. Elaboration d'un schéma global d'aménagement,**  
**Phase 3. Définition de projets d'aménagement.**

Afin de permettre un meilleur suivi du déroulement de l'étude par le maître d'ouvrage ainsi que par ses différents partenaires, des rendus intermédiaires facilement reproductibles seront formalisés par le bureau d'études lors de chacune des 3 phases constituant l'étude.

Celle-ci se conclura, au vu de la nature et du coût des différents projets identifiés, par l'élaboration d'un *programme pluri-annuel de travaux*.

### 1. Une analyse du territoire communal

Après avoir réalisé une synthèse des contraintes, des enjeux et des actions déjà engagées, le bureau d'étude réalisera un diagnostic / état des lieux mettant en évidence les points forts et les points faibles de la commune. Cette approche globale permettra de définir son identité en révélant ses caractéristiques propres et d'élaborer une stratégie d'aménagement objective, s'appuyant sur les enjeux et les spécificités du territoire.

L'analyse du territoire communal se fera en deux temps :

Dans un premier temps, une approche **globale** de la commune permettra d'identifier les caractéristiques identitaires en terme de paysage et d'urbanisme en tenant compte du contexte global dans lequel elles s'inscrivent. Il s'agira notamment d'analyser :

- **Les paysages** : ils seront particulièrement étudiés, l'objectif étant de faire ressortir les caractères identitaires de la commune, ses atouts et ses points faibles.
- **L'urbanisation** : l'historique du développement urbain et son rapport avec les infrastructures, les paysages et les outils réglementaires à la disposition de la municipalité seront retracés.
- **Le patrimoine architectural** : ce thème sera étudié en vue d'établir une typologie de l'architecture locale ainsi qu'un recensement du petit patrimoine rural présent sur la commune (oratoires, chapelles, fontaines, ...).

- **Les espaces et les équipements publics** au sein des espaces urbanisés : ils devront être analysés dans toutes leurs composantes : fonctionnement, liaison, sécurité, conflits d'usage, esthétique...